

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse
de la Vallée de la Vanéra**

Rectificatif

Chers parents,

Le 07 avril 2023, suite à une réflexion commune entre le SIVU Enfance jeunesse de la Vallée de la Vanera et les partenaires sociaux, nous vous avons communiqué la nouvelle grille tarifaire 2023, en attirant votre attention sur la facturation du temps méridien de 11h45 à 13h30, correspondant au temps d'encadrement de vos enfants pendant le temps récréatif et repas au tarif de 0.81 € de l'heure.

Les familles dont les enfants sont scolarisés aux écoles d'Enveitg et de Latour de Carol ne doivent pas tenir compte de cette information, elles ne sont pas concernées par ce changement.

Pour information, actuellement, le coût de la prise en charge d'un enfant est réparti comme suit : 45 % par les communes du SIVU de la Vanera, 41 % par les partenaires sociaux et 14 % par les familles.

En ce qui concerne la grille tarifaire de l'accueil extrascolaire c'est-à-dire le centre de loisir, les suppléments activités et séjours seront fonction du coût de l'activité. Ils vous seront communiqués sur les flyers distribués avant chaque vacance.

En cas d'absence de l'enfant pour raison de santé, seul un jour de carence sera appliqué avec présentation d'un certificat médical.

Par ailleurs, la grille tarifaire à la journée et à la demie journée reste inchangée.

Le comité syndical reste attentif à ce que les tarifs garantissent l'accès à toutes les familles sans distinction et dans les meilleures conditions.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaires .

Grille tarifaire 2023 du temps périscolaire et de l'encadrement du temps méridien :

	≤550	551 à 800	801 à 1000	1001 à 1499	≤1500	NC	Autres régimes
Tarif 1 accueil Matin-ou soir Exceptionnel Dans le mois	3						4
Tarif hebdomadaire A partir de 2 accueils Matin, ou soir	3 € / semaine	4	5	6	7	7	8
Tarif de l'encadrement du temps méridien (1 heure 45)	0.81 € /heure/jour						

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse
de la Vallée de la Vanéra**

Grille tarifaire 2023 du temps extrascolaire :

Accueil de loisirs Extrascolaire maternel - primaire - adolescent								
		Familles du territoire SIVU résident à l'année. *		Forfait mini séjours	Familles résidentes à l'année aux communautés de communes Pyrénées Cerdagne, Pyrénées catalanes, hors SIVU *			
		ALSH 3/6+6/11+Passerelle+12/17		Supplément Sortie	Supplément ALSH 3/17 ans	ALSH 3/6 et 6/11 ans et Passerelle+12/17		Supplément Sortie
		½ J	Journée	Journée	2 à 4 jours	½ J	Journée	Journée
Tarif QF	0 à 550	3	6	En fonction du coût de la sortie.	En fonction du coût du séjour	5	10	En fonction du coût de la sortie
Tarif QF	551 à 800	3,50	7			5,50	11	
Tarif QF	801 à 1000	4	8			6	12	
Tarif QF	1001 à 1499	4,50	9			6,50	13	
Tarif QF	≥ 1500	5	10			7	14	
Tarif QF	Non Communiqué	5	10			7	14	
Allocataires MSA		Les familles doivent fournir les attestations MSA indiquant leur coefficient familial. Pour cela, elles se rendent sur leur espace personnel de la MSA.						
Accueil de loisirs Extrascolaire maternel - primaire - adolescent								
Familles non concernées par les situations de résidence notées ci-dessus *		10 Euros la demi-journée - 20 euros la journée						
Attention une majoration de 5 euros sera appliquée à la prestation pour tout départ de l'enfant au-delà de l'heure de fermeture (18h15).								

**A Osséja
Le 16 juin 2023.**

La Présidente
Rose Marie ESTEVA
 S.I.V.U.
 ENFANCE ET JEUNESSE
 DE LA VALLÉE DE LA VANÉRA
 1 rue du Canigou - BP18 - 66340 OSSÉJA
 Tél : 04 30 45 14 81
 mail : sivu.ej.compta@gmail.com